



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT JUNIOR
POUR L'ANALYSE DES LOIS NATIONALES
DES ENGAGEMENTS (INTERNATIONAUX ET
SOUS-REGIONAUX) DE LA CÔTE D'IVOIRE
EN MATIERE DE SANTE DE LA
REPRODUCTION, DU GENRE ET DES VBG**

Termes de référence



Mars 2014



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au nombre des questions importantes auxquelles la Côte d'Ivoire doit apporter des réponses pour assurer son émergence à l'horizon 2020, figurent les défis démographiques. Pour ce faire, le Gouvernement a adopté le 25 août 2010, une nouvelle Politique Nationale de la Population (PNP) à la suite de la première qui date de mars 1997.

L'atteinte des objectifs de la PNP passe par l'existence d'un cadre légal propice à la promotion des questions de population. Ce cadre légal tout en répondant aux besoins spécifiques de la Côte d'Ivoire doit traduire les engagements pris par le gouvernement au niveau international et sous-régional.

Pour faire un état des lieux complet des lois nationales et engagements internationaux et sous-régionaux, l'Office Nationale de la Population (ONP) entend, conformément au Plan de Travail 2014 signé dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Coopération entre la Côte d'Ivoire et le Fonds des Nations Unies pour la Population, faire une analyse du cadre légal de promotion des questions de population.

II. OBJECTIFS

L'objectif principal de cette activité est de faciliter l'amélioration du cadre légal de promotion des questions de population.

De façon spécifique, il s'agira :

- d'identifier et d'analyser les engagements internationaux et sous-régionaux en matière de Population et Développement ;
- d'identifier et analyser les lois nationales en matière de population et développement;
- d'identifier les besoins en renforcement du cadre légal pour la promotion des questions de population.

III. RESULTATS ATTENDUS

Le résultat attendu de cette activité est de disposer d'un rapport faisant l'analyse des engagements internationaux et régionaux et des lois nationales ainsi que les besoins en renforcement du cadre légal de promotion des questions de population.

IV. METHODOLOGIE

L'analyse sera conduite par un Consultant Sénior et 2 Consultants Juniors : un consultant pour la Santé de la Reproduction, le Genre et les Violences Basées sur le Genre, et un consultant pour l'éducation et l'emploi.

Le Consultant Junior pour la Santé de la Reproduction, le Genre et les Violences Basées sur le Genre effectuera les tâches suivantes :

- (i) Appuyer le Consultant Sénior pour l'élaboration d'une note méthodologique incluant la délimitation du champ d'investigation, la démarche de collecte et d'analyse des données, le chronogramme et les outils de collecte ;
- (ii) Collecter et l'analyse des données relatives à la Santé de la Reproduction, au Genre et aux Violences Basées sur le Genre ;
- (iii) Appuyer le Consultant Senior pour l'élaboration du rapport faisant l'analyse des engagements internationaux et régionaux et des lois nationales ainsi que les besoins en renforcement du cadre légal de promotion des questions de population.

V. DUREE DE LA MISSION

La mission du Consultant est prévue pour une durée de 30 jours ouvrables.

VI. PROFIL DU CONSULTANT

Il aura les compétences suivantes :

- Diplôme universitaire (au moins BAC+4) en sciences juridiques
- Justifier d'une première expérience dans l'analyse des cadres légaux
- Connaissance des questions de population est un atout
- Excellente capacité d'analyse et de synthèse ;
- Bonne capacité de communication orale et écrite en français
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (Internet, Word et Powerpoint)
- Expérience dans les Nations Unies et particulièrement à l'UNFPA est un atout.

VII. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats (es) sont priés d'adresser un CV détaillé, le formulaire P11 dûment rempli, la copie des diplômes et une copie des attestations de service fait accompagnés d'une lettre de motivation sous pli fermé, avec la mention, avec la mention **«D'UN (E) CONSULTANT JUNIOR POUR L'ANALYSE DES LOIS NATIONALES DES ENGAGEMENTS (INTERNATIONAUX ET SOUS-REGIONAUX) DE LA CÔTE D'IVOIRE EN MATIERE DE SANTE DE LA REPRODUCTION, DU GENRE ET DES VBG»** à l'adresse suivante :

*Au Bureau de la Représentation de l'UNFPA pour la Côte d'Ivoire à Abidjan Sis Aux Deux plateaux vallon, Angle Rue J38/J79, Entrée Résidence Bertille

Ou

*A Adresser à Madame la Représentante de l'UNFPA-01 B.P. 1747 Abidjan 01